

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : **CJD : DEMANDE DE PARTENARIAT**

Membres élus présents : MM AROT – BAILLY - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MONNET - MME NALLET – MM. PENON – VERNE
Membres associés présents : MM. CORBIOLI – LAMY – PIERROT – MME PREVALET

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Par courrier en date du 27 mai dernier, la Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Ain - CJD, Emmanuelle Marvie, nous a adressé les éléments de communication pour leur plénière "prestige" qu'ils ont organisée le 14 juin 2021, dans les locaux du Technopole Alimentec sur le thème "Comment être acteur de notre demain ?"

Le CJD est un mouvement ouvert qui réunit des dirigeants et cadres ayant l'ambition de construire des entreprises plus humaines et responsables. Le CJD de l'Ain regroupe 28 membres actifs.

Pour mémoire, le CJD de l'Ain a été relancé par l'intermédiaire de notre Compagnie il y a plusieurs années.

Avec cette plénière, la présidente Emmanuelle Marvie a souligné l'intention des membres du CJD de "partager de la positivité, de donner des solutions concrètes à nos entrepreneurs ainsi qu'à nos chefs d'entreprise pour mieux nous adapter dans un contexte incertain". Elle a ainsi souhaité renouveler le partenariat avec la Chambre pour cette nouvelle édition.

Pour mémoire, la CCI avait attribué pour leur congrès régional de juin 2017 une subvention de 10% de l'appel aux partenaires et sponsors, plafonnée à 5 000 € et avait établi un partenariat technique pour la soirée "prestige" en avril 2019 à Ainterexpo sur le thème "Demain sera-t-il humain ?".

D'autres partenaires ont été sollicités, tels que CA3B, le Département et MMA.

Compte tenu du thème, il vous est proposé de valider cette demande de renouvellement du partenariat avec le CJD de l'Ain, via la prise en charge de la location du Technopole Alimentec avec la sonorisation concept son, soit des devis de l'ordre de 800 € TTC.

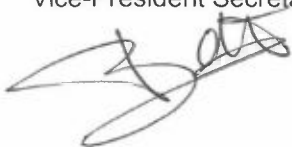
L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, valide cette demande de renouvellement de partenariat avec le CJD de l'Ain, via la prise en charge de la location du Technopole Alimentec avec la sonorisation concept son, soit des devis de l'ordre de 800€ TTC.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

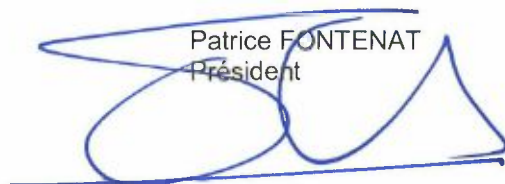
- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 32
- Nombre de Membres présents 17
- Nombre de voix pour 17
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : **URBANISME**

Membres élus présents : MM AROT – BAILLY - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MONNET - MME NALLET – MM. PENON – VERNE

Membres associés présents : MM. CORBIOLI – LAMY – PIERROT – MME PREVALET

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme, **26** dossiers de PLU nous ont été adressés.

18 n'ont pas appelé de remarques car il s'agissait de modifications de PLU sans impact économique, ou sans impact économique négatif.

L'avis de la CCI sur ces dossiers est donc réputé favorable :

- Modification des PLU de St-Didier-d'Aussiat, Artemare, Druillat, le PLU intercommunal du Pays de Gex, Neuville-les-Dames, Reyrieux, Montceaux, Meximieux
- Modifications simplifiées des PLU de St Jean-de-Thurigneux, St-Triviers-de-Courtes, Journans, St-André-sur-Vieux-Jonc, Civrieux, PLU Intercommunal du Haut-Bugey, PLU Intercommunal Pays de Seyssel, St-Denis-en-Bugey, Foissiat
- Révision allégée : Cize

7 avis ont été rédigés pour **7 dossiers à portée économique** :

- Avis sur le droit de préemption commercial de Miribel,
- Avis sur la mise en compatibilité du PLU de St-Jean-sur-Veyle,
- Avis sur l'élaboration du PLU de Versailleux,
- Avis sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité d'Ambérieu-en-Bugey
- Avis sur la modification simplifiée du PLU intercommunal de Haut-Bugey Agglomération
- Avis sur la modification du PLU de Chatillon-sur-Chalarnonne
- Avis sur les deux mises en compatibilité et la modification du PLU de Miribel

Ces avis se trouvent dans vos dossiers.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider ces avis émis par la Chambre.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, valide l'ensemble de ces avis d'urbanisme.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

